

REGLEMENT

1. L'inscription (frais administratifs CHF 30.00) est valable pour l'année scolaire en cours, jusqu'à fin juin.
2. L'écolage se paie au début du mois pour le mois qui vient, à l'aide de bulletin de versement.
3. Après une période d'essai d'un mois, l'inscription est considérée comme définitive.
4. Les écolages sont dus jusqu'au terme de l'année scolaire. En cas de retard, les frais de rappel seront facturés. L'école se réserve le droit de refuser l'accès aux cours jusqu'au paiement de l'arriéré.
5. En cas de renoncement, l'annulation devra être formulée par écrit, avec un préavis d'un mois avant l'échéance.
6. Qu'il y ait 1, 2, 3, 4 ou 5 leçons dans le mois, le mois se règle en entier, sauf juillet et août.
7. Les leçons manquées ne sont pas remboursées mais peuvent être remplacées dans le courant du mois.
8. Le calendrier scolaire fait référence pour les vacances et les jours fériés.
9. Une tenue correcte est exigée. Renseignez-vous auprès des professeurs.
10. Le présent contrat entre en vigueur et acquiert force obligatoire dès sa signature. Par sa signature, l'élève ou son représentant légal confirme avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

PRIX DES COURS

1 leçon par semaine, Eveil & Initiation (45 min.)	CHF	70.00	par mois
1 leçon par semaine	CHF	85.00	par mois
2 leçons par semaine	CHF	140.00	par mois
3 leçons par semaine	CHF	170.00	par mois
4 leçons et plus (forfait)	CHF	220.00	par mois